



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 11 Décembre 2019
CR N° 16**

Présent (es) : Mesdames CORMERAIS Martine – MEKSZ Aniko - PUDELKO Françoise
- VANEY Nolwenn

Messieurs - BOTTONI Pierre - BOUAZIZ Farid

Excusé(es) : Messieurs GILBERT Cédric - SAIDI NEDJAD Hamid

Invité(es) : Madame TORTORA Sandrine

COURRIERS AUX CLUBS

VALENTON : Votre joueuse Audrey MPUTU est autorisée à jouer en catégorie supérieure.

CHAMPIONNATS MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Poule B

Rencontre Paris Sport Club 1D / CS Valenton du 7-8/12/2019 :

La COC propose de jouer cette rencontre à Valenton si les 2 équipes sont d'accord. Dans le cas contraire, les frais de transport pour cette rencontre à rejouer seraient à la charge du club de Paris SC. (CF Règlement généraux, Art 100.2)

3^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Paris Sport Club 1E / Entente Plesséenne HB du 1/12/2019 :

L'équipe du Plessis n'ayant pas été prévenue à temps et s'étant déplacée. La COC demande que la rencontre soit jouée mais au Plessis Trévisé. Merci aux 2 clubs de s'entendre sur une date pour jouer cette rencontre. **RAPPEL**

Rencontre US Ivry HB 4 / ES Vitry 3 du 8/12/2019 :

Vitry : Votre joueur D'OLIVEIRA Alexandre a joué une rencontre le samedi 7 décembre 2019 en 1^{ère} division territoriale et un second match le dimanche 8 décembre en 3^{ème} division territoriale. Vous avez donc match perdu par pénalités sportive et financière pour la rencontre de plus bas niveau. Le classement sera actualisé.

MOINS DE 18 ANS

1^{ère} DIVISION :

Rencontre Elan Chevilly Larue / CSM Bonneuil HB du 18-19/01/2020 :

La COC attend le justificatif d'indisponibilité de la salle avant de donner son accord pour le report de cette rencontre, le club de Bonneuil ayant donné son accord.

MOINS DE 15 ANS

HONNEUR :

Rencontre Paris UC / US Ivry HB du 7-8/12/2019 :

Le règlement en cas de carence d'arbitre n'ayant pas été respecté, les 2 équipes ont match perdu par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

1^{ère} DIVISION :

Rencontre CHB Bry / CS Valenton du 25-26/01/2020 :

La salle de Bry étant indisponible. Le club de Bry propose de jouer cette rencontre le dimanche 9 février 2020 à 14h00. La COC attend la réponse du club de Valenton avant de valider le report.

CHAMPIONNATS FEMININS

PLUS DE 16 ANS

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Poule A :

Rencontre Paris UC 3 / Paris SC 4 du 7 /12/2019 :

Paris UC : FDME incomplète. Amende suit

Poule B :

Rencontre Chennevières HBC / Paris UC 2 du 18-19/01/2020 :

Le club de Chennevières propose de jouer cette rencontre le vendredi 17 janvier 2020 à 20h30 au gymnase Armand Fey à Chennevières. La COC attend la réponse du club du Paris UC avant de valider cette rencontre. **Rappel**

MOINS DE 15 ANS

EXCELLENCE :

Rencontre US Alfortville HB / US Ivry HB du 14-15/12/2019 :

La COC donne son accord pour le changement de jour et d'horaire, la rencontre aura lieu le dimanche 15 décembre 2019 à 16h00 au COSEC Léo Lagrange. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

Rencontre Villers EC HB / US Fontenay HB du 14-15/12/2019 :

La COC donne son accord pour l'inversion, la rencontre aura lieu le samedi 14 décembre 2019 à 14h30 au gymnase Joliot Curie. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

HONNEUR :

Rencontre HBC Arcueil / CA Boissy HB du 14-15/12/2019 :

La rencontre aura lieu le samedi 14 décembre à 14h30 au gymnase Vincent Raspail à Arcueil.

COUPE DU VAL-DE-MARNE

MASCULINS

MOINS DE 13 ANS

Rencontres manquantes :

HBC Arcueil / Chennevières HBC

Chennevières HBC 2 / US Fontenay HB



COMMISSION « JEUNES »

MPL14/2019

Valenton, le 4 Décembre 2019

Présents : Michèle PETIT LETURGEZ et Jean RIGOLLET

En communication téléphonique : Christiane WEIMAN et Pierre WEIMAN

Excusé : Anthony LUCCHESI

NOTE à TOUS LES CLUBS

CONCLUSIONS de MATCHES

Nous demandons tous les clubs d'avoir l'obligeance

- d'établir les conclusions de matches du **mois de Janvier avant les congés de Noël**.
- de ne pas oublier de remplir ou de faire les modifications qui s'imposent dans l'onglet Equipe dans Gest'hand : responsable, couleur maillots, etc....
- de ne pas omettre d'indiquer sur vos mails catégorie, poule, date, etc... et **surtout** 1 seul sujet par mail afin de faciliter le traitement.

Vous en remerciant par avance.

Moins de 11ans garçons

Poule B

- Rencontre **Sucy/Chennevières des 23/24 novembre** : Sucy accepte de jouer la rencontre soit le mardi 14 ou 21 janvier à 18h15. Attendons le retour de Chennevières sur la date choisie.

Poule C

- Rencontre **Villeneuve/Villejuif du 30 novembre** : Nous avons réceptionné la FDME.
- Rencontre **Choisy le Roi/Villejuif du 7 décembre** : VILLEJUIF : vous devez jouer en défense homme à homme tout terrain, pas de défense aplatie à la zone, ou3/3 etc....

Poule D

- Rencontre **Bry/Plessis du 7 décembre** : l'inversion ne pouvant pas se faire Bry propose de jouer le **14 mars à 16h30** – Attendons accord du Plessis pour entériner cette date.

Poule E

- Rencontre **Marolles/Créteil du 30 novembre** - Nous validons le score 9/5 suite aux explications de Marolles.

Poule G

- Rencontre **Fontenay/Alfortville du 14 décembre** : Inversions accordée, le match se jouera le 14 décembre à 16h45 au COSEC, nous faisons le nécessaire dans Gest'hand.

Moins de 13 Filles

Excellence

- Rencontre **Villiers/St Maur du 14 décembre** : Suite au problème rencontré par St Maur, la commission donne son accord pour un report du match à une date convenant aux 2 clubs.
- Rencontre **Chennevières/Villiers 2 des 14/15 décembre** : Suite à un manque de créneau, Villiers propose de jouer la rencontre le 16 décembre à 18h30 **Attendons d'urgence le retour de Chennevières pour validation dans Gest'hand.**
- Rencontre **Villiers/Arcueil du 14 décembre** : Suite à un manque de créneau, Villiers propose de jouer la rencontre le 17 décembre à 19h **Attendons d'urgence le retour d'Arcueil pour validation dans Gest'hand.**

Moins de 13 garçons

Poule A :

- Rencontre **Choisy/Villiers des 14/15 décembre** – l'équipe de Villiers participant au Challenge Régional ne peut pas jouer c'est pourquoi elle vous demande un report de match. Pouvez-vous les contacter pour vous mettre d'accord sur une date. **Dernier RAPPEL avant pénalités aux 2 clubs.**
- Rencontre **Chennevières/Sucy du 30 novembre** : Nous attendons l'accord de Sucy sur la date proposée : Dimanche 12 janvier à 11h. **Dernier RAPPEL avant pénalité.**

Poule E

- rencontre **Chevilly/Nogent des 18/19 janvier** Inversion demandée – Nogent ne pouvant accepter l'inversion faute de créneaux disponibles, Chevilly propose de jouer le 11 janvier à 15h – Attendons réponse de Nogent pour validation dans Gest'hand.
- Rencontre **Bry/Maisons Alfort du 25 janvier** : Faute de salle Bry propose de jouer le 8 février à 16h30 – Attendons réponse de Maisons Alfort pour validation dans Gest'hand.

Poule G

- Rencontre **Le Perreux/Vitry du 7 décembre** : Suite à un problème de salle, le match doit être reporté, le match aura lieu le 12 janvier à 10h30 au gymnase du centre des Bords de Marne du Perreux. *Nous faisons le nécessaire dans Gest'hand.*

Réponses aux Clubs

Chennevières : Nous sommes dans l'attente de votre réponse concernant votre collectif Moins de 13ans féminin.

Vitry : Vous fixez la date de votre tournoi de Mini hand au 21 mars, pensez-vous cela raisonnable alors qu'il y a 2 tournois le lendemain 22 Mars ?

Tournois Mini Hand

Nous apprécierions que les clubs évitent les dates de plateau pour les tournois de Mini Hand

15 décembre	Créteil
5 février	Fontenay
15 Mars	Ivry
15 Mars	Valenton
22 Mars	Ormesson
22 Mars	Caudacienne
29 Mars	Cachan
17 Mai	Chevilly
17 Mai	Bonneuil

Nous nous permettons de vous rappeler que vous devez nous adresser un Compte rendu après vos tournois.

Pour la Commission

Michèle PETIT-LETURGEZ

La Présidente de la COC 94

Martine CORMERAIS



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu **n'ont pas pris part aux débats.**

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.